

*Initiatives parlementaires*

Permettez-moi de soulever un ou deux autres points concernant certaines recherches et découvertes récentes.

• (1910)

Dans le domaine de la biotechnologie, par exemple, grâce à l'utilisation des rayonnements, nous pouvons concevoir de nouveaux types de médicaments. Une installation nucléaire nous donne la possibilité de nous pencher sur des interactions entre de petites membranes moléculaires, ce qui nous aidera sur le plan des soins de santé, dans le domaine médical, et accroîtra les chances de survie des Canadiens qui sont malheureusement atteints d'un cancer ou d'autres formes de maladie. Il s'agit là d'une technologie tout à fait novatrice qui est importante pour nous tous.

La thérapie par capture du neutron de bore est un autre exemple. C'est un nouveau mode de radiothérapie qui combine des éléments qui se fixent sélectivement sur les tumeurs pour détruire des cellules cancéreuses et des tumeurs. Est-ce répréhensible? N'est-ce pas là une initiative utile pour l'économie canadienne? Ne s'agit-il pas d'une dépense légitime pour le gouvernement fédéral?

Un de mes collègues a mentionné plus tôt aujourd'hui qu'une des entreprises formées à partir d'éléments de l'EACL avait construit plus de 1 300 des machines de traitement au cobalt qu'on retrouve dans le monde. Chaque année, 500 millions de personnes atteintes du cancer sont traitées à l'aide de ces 1 300 machines. N'est-ce pas là une contribution remarquable et ne vaut-il pas la peine que le gouvernement du Canada participe avec nos voisins du monde entier à la recherche sur le traitement du cancer? Je pense que oui.

L'industrie nucléaire constitue un facteur important dans le développement durable. La production d'électricité dans des centrales nucléaires est propre. On brûle alors un combustible qu'on retrouve en abondance et qui n'a aucune autre utilité pratique. Il n'y a pas d'émission de gaz acides, dont j'ai parlé tout à l'heure, de gaz carboniques ou de particules associées à des combustibles fossiles.

L'énergie nucléaire continue d'être un bon investissement pour les Canadiens et pour le Canada. Elle joue un rôle important non seulement pour ce qui est de fournir une électricité propre, mais également en ce qui a trait à la création d'emplois, aux recettes obtenues et aux retombées qui améliorent la qualité de vie des Canadiens et des peuples des autres nations.

Nous avons déjà parlé de certains des aspects financiers de l'étude Ernst & Whinney, qui, selon moi, était importante et venait à point nommé pour permettre au Parlement de dire aux Canadiens ce que ce type d'investissement avait apporté au cours des 30 dernières années.

Comme mon collègue de Renfrew l'a signalé tout à l'heure, monsieur le Président, je pourrais m'adresser à n'importe quel contribuable ou chef d'entreprise canadien et lui dire que, pour chaque dollar qu'il me donnera, il obtiendra un rendement de 400 ou 500 p. 100. Il est évident que c'est un bon investissement des deniers publics puisque, d'une part, le gouvernement fédéral

peut ainsi récupérer des recettes et, d'autre part, il est possible de créer de l'emploi au Canada, ainsi que de continuer à faire en sorte que notre pays soit à la fine pointe de la technologie nucléaire.

**M. Wells:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que notre temps de parole sur cette question est écoulé. Malheureusement, je ne pourrai pas prononcer le discours formidable que j'avais préparé pour l'occasion.

Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que je m'apprêtais à prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-285 et que j'approuve entièrement la Chambre de le renvoyer au Comité permanent des finances pour. . .

**Le président suppléant (M. Kilger):** Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais je présume que le député a pu faire consigner son opinion au compte rendu.

Le député de Kamloops a le droit de répondre. Il est entendu qu'aucun autre député ne traitera de la motion et que le débat se terminera dans deux minutes au plus.

**M. Riis:** Monsieur le Président, avant de terminer mon intervention, je constate que le député attendait l'occasion de prendre part à la discussion et je crois qu'il a un discours en main. Serait-il indiqué de demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que son discours soit déposé afin d'être annexé au hansard?

**Des voix:** Non.

**M. Riis:** Monsieur le Président, de toute évidence, les opinions exprimées cet après-midi divergent. Je respecte celles de mes collègues, même si je ne les partage peut-être pas complètement. D'autres opinions sont semblables et vont dans le même sens que les miennes.

Je voudrais demander deux choses. La ministre a annoncé l'autre jour qu'elle allait examiner l'ensemble de l'industrie nucléaire et le soutien qui lui est accordé. On lui avait alors demandé si elle permettrait la participation du public, et je crois qu'elle avait marmonné une réponse.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Riis:** Elle n'a pas donné de réponse affirmative. Je dis qu'elle a marmonné parce qu'elle n'a pas pris d'engagement.

• (1915)

J'ose espérer que, après avoir entendu les divers points de vue exprimés ici, la ministre reconnaîtra que les citoyens ont le droit d'avoir des opinions et qu'elle acceptera de tenir des audiences dans toutes les régions pour permettre au public de se faire entendre.

Juste au cas où les députés seraient généreux ce soir, seraient-ils disposés à donner leur consentement unanime pour que le document soit renvoyé au comité qui en poursuivrait l'examen?

**Le président suppléant (M. Kilger):** Il n'y a pas consentement. La période consacrée aux initiatives parlementaires est écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton*.